

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 25/06/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 1 ^{er} juillet à 19h30
DATE D'AFFICHAGE 25/06/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
DATE DE PUBLICATION 12 JUIL. 2024	Étaient présents : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint.
NOMBRE DE MEMBRES	Mmes Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés :</u>
PRÉSENTS : 19	Mme Lanfranc De Panthou a donné pouvoir à Mme Brioul Mme Héroult a donné pouvoir à M. Le Bourgeois
VOTANTS : 25	M. Monsimier a donné pouvoir à Mme Donatin M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Le Rétif a donné pouvoir à Mme Roux M. Grelier a donné pouvoir à Mme Letourneur Mmes Grenèche, Mme Quesnel
	Secrétaire de séance : M. Courteille

OBJET : TARIFS JEUNESSE

Monsieur Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative, explique qu'il est proposé de maintenir à la rentrée 2024 les mêmes tarifs que ceux adoptés en novembre 2023 et applicables à compter de janvier 2024, à savoir :

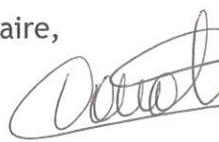
VERSON	2023-2024			2024-2025		
	carte ADO année	Coût sortie	Coût repas	carte ADO année	Coût sortie	Coût repas
Quotient familial						
Inférieur à 321	40 €	4,00 €	3,00 €	40 €	4,00 €	3,00 €
Entre 321 et 620	45 €	5,00 €	3,50 €	45 €	5,00 €	3,50 €
Entre 621 et 820	50 €	6,00 €	4,00 €	50 €	6,00 €	4,00 €
Entre 821 et 1100	55 €	7,00 €	4,50 €	55 €	7,00 €	4,50 €
Supérieur à 1101	60 €	8,00 €	5,00 €	60 €	8,00 €	5,00 €
HORS Verson						
Inférieur à 321	60 €	7,00 €	3,00 €	60 €	7,00 €	3,00 €
Entre 321 et 620	65 €	8,00 €	3,50 €	65 €	8,00 €	3,50 €
Entre 621 et 820	70 €	9,00 €	4,00 €	70 €	9,00 €	4,00 €
Entre 821 et 1100	75 €	10,00 €	4,50 €	75 €	10,00 €	4,50 €
Supérieur à 1101	80 €	11,00 €	5,00 €	80 €	11,00 €	5,00 €

Considérant la proposition de tarifs pour l'Espace jeunes à partir du 1^{er} septembre 2024,
Considérant l'avis de la commission politique éducative en date du 11 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de l'Espace Jeunes à partir du 1^{er} septembre 2024, selon les tableaux et les modalités présentés ci-dessus.
- Que le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus élevée en cas de non communication à la mairie des documents nécessaires pour le calcul du quotient familial et qu'il ne pourra pas y avoir de réduction rétroactive en cas de communication tardive de ces documents.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,



Nathalie DONATIN